

SITTOMAT

Comité syndical

12 JUILLET 2023

Procès-Verbal

Étaient présents :

Gilles VINCENT, Président
Jean TEYSSIER
René CASTELL
Jean-Luc GRANET
Patrick BOUBEKER
Jean-Luc VITRANT
Christine SINKUIN
Luc DE SAINT SERNIN
Thierry ALBERTINI
Robert BENEVENTI
Patrick MARTINELLI
Anne Maire METAL
Albert TANGUY
Jean PLENAT
Michel LE DARD

Christophe DELIGNY
Michel MARIN
Sylvain CROUZET
Sandra LE BEC PEINADO
Michel OLLAGNIER
Géraldine GONELLA
Julien DELOFFRE

ORDRE DU JOUR

- I. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 5 avril 2023, du Comité Syndical du 12 avril 2023, de la Commission Mixte du 31 mai 2023.....9
- II. 1798 – Approbation de la convention entre le SITTOMAT et ses membres adhérents pour l’optimisation de la valorisation matière et organique des déchets ménagers9
- III. 1799 – Approbation de la convention de coopération entre le SITTOMAT et MTPM pour l’implantation et la gestion des PAV de collecte sélective..... 11
- IV. 1800 – Autorisation au Président à signer la Fiche d’Observation (FOB) N°35 dans le cadre du contrat de délégation de service public de l’unité de l’UVE du SITTOMAT conclu avec la société Zéphire 11
- V. 1802 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer des marchés en urgence impérieuse
13
- VI. 1803 – Autorisation de lancer et au Président ou à son représentant de signer des marchés en urgence simple 17
- VII. Autorisation pour le Président de signer le lot N°6 de la dernière commission d’appel d’offres, pour la fourniture et la pose de matériel rétrofit.....18
- VIII. 1801 – Adoption du rapport annuel 2022 du Service Public de Traitement des ordures ménagères du SITTOMAT.....19

Le Président

Bonjour. Nous vivons des moments un peu difficiles, puisque, vous devez le savoir, l'entreprise Ecorecept, que nous appelons communément Bonifay, a cessé son activité, cela remonte à trois semaines environ. Il y a eu des négociations entre l'avocat de la société Ecorecept et un conciliateur. Ils sont venus nous voir pour nous demander de modifier les marchés et d'augmenter les prix. Nous avons répondu que ce n'était pas possible. Ce jour-là, j'ai très mal pris le fait que Monsieur Bonifay ait justifié ses difficultés financières et techniques par la non-conformité des produits de SITTOMAT. Nous avons d'ailleurs immédiatement écrit au conciliateur et à l'avocat pour leur donner notre position. Mais il est vrai que les photos qui nous ont été montrées ce jour-là indiquaient que nous avions quand même une problématique au niveau des encombrants emmenés. C'est la raison pour laquelle vous avez dû recevoir un courrier pour certains, vous demandant d'être vigilants sur ce qui se passe dans les déchetteries.

À la suite de cela, Bonifay a lancé des négociations avec la société Paprec, que nous avons reçue, pour voir avec eux comment ils pourraient reprendre les activités de Bonifay. Cela a duré une dizaine de jours. Mais comme le groupe Bonifay n'a pas pu donner l'assurance à Paprec qu'ils pourraient bénéficier du site de Flassans, Paprec a rejeté la reprise de Bonifay.

Cela signifie que nous nous sommes retrouvés du jour au lendemain avec une fermeture des sites et des scellés posés par le liquidateur. Nous avons donc dû passer des marchés en urgence. Il s'agit du transport des bennes, de l'entretien des bennes, des encombrants, du bois, des balayures, des déchets verts, et de la reprise de la collecte sélective pour être envoyée à Nîmes. Nous avons donc trouvé d'autres solutions locales, qui sont, vous le comprendrez, bien plus chères que le prix que nous avait fait Bonifay. Il y aura donc une répercussion.

Christophe DELIGNY

A priori uniquement sur la partie des encombrants. Sur la partie transport, bois et déchets verts, nous sommes restés, avec les repreneurs d'activité, sur les mêmes tarifs que pratiquaient Ecorecept. Les encombrants et la balayure, qui étaient la partie la plus sensible, ont vu les prix augmenter significativement, dans le cadre des marchés passés en urgence.

Le Président

Jusqu'à avant-hier, il nous restait à régler la problématique des dépôts et transferts des emballages ménagers des collectes sélectives vers Nîmes. Cela n'a pas été facile mais nous avons trouvé une solution hier. Nous avons eu l'aide d'ailleurs de la Préfecture. Nous sommes donc aujourd'hui dans une phase de transition, nous fonctionnons sur des marchés d'urgence, mais qui devront être transformés bientôt en marchés, ce qui nous permettra de passer d'autres marchés, comme ceux que nous avons à l'origine, c'est-à-dire pour une période de trois ans.

Il reste un problème épineux, et je voulais vous en faire part. Nous avons été convoqués en Préfecture vendredi dernier. Au cours de cette discussion, les services de la Préfecture nous ont indiqués que nous restions propriétaires des déchets jusqu'à la fin de leur traitement. Et c'est vrai. Or, il y a 12 000 tonnes de déchets, en gros, qui sont stockés chez Bonifay, ce sont des encombrants, car le reste ne pose pas de problèmes. Nous avons, nous, 25 000 tonnes d'encombrants. Et nous savons que Bonifay traitait 15 000 tonnes de déchets du Cœur du Var et du Sived. Et il traitait aussi environ 30 000 tonnes de DIB, de déchets professionnels. Aujourd'hui, nous ne savons pas à qui appartiennent les déchets qui sont stockés sur les quatre sites de Bonifay.

Mais il se trouve que nous n'avons pas payé les factures de mai et de juin, jusqu'au 23 juin, date de la fermeture des sites Bonifay. Nous avons bloqué les factures. Nous avons donc fait la proposition à la Préfecture de ne pas payer ces factures et d'évacuer la partie des déchets correspondant. Hier ou avant-hier, nous avons écrit au liquidateur, en lui précisant que nous avons deux problèmes à résoudre. Pour celui dont je viens de vous parler, il y a 800 000 euros de factures, avec deux

solutions. Car nous estimons que les déchets, jusqu'à fin avril, ont bien été traités et les factures ont été payées. Mais pour les déchets d'avril et de mai, il y a deux solutions. Soit nous payons les factures, et on ne pourra pas nous demander de nous occuper des déchets stockés chez Bonifay, puisque nous aurons payé les factures, et on nous aura dit que les déchets ont été traités.

Deuxième solution, les déchets n'ont pas été traités, et dans ce cas, Bonifay nous a fait un faux en nous envoyant les factures et en nous assurant que le service avait bien été rendu. Dans ce cas, nous garderons ces factures, et nous évacuerons au prorata. Si nous avons 800 000 euros de déchets stockés, à 200 euros l'évacuation, cela représente 4 000 tonnes. Nous avons écrit cela hier au liquidateur.

Christophe DELIGNY

Cela représente un tiers, ce qui correspond à peu près aux 25/70^{èmes}, qui seraient, dans l'activité Ecorecept, la part SITTOMAT.

Le Président

Voilà pour le premier point. Le deuxième point que nous avons à régler avec le liquidateur, ce sont les bennes, puisque dans le contrat de transport et d'entretien, il y avait l'achat des bennes. Au bout de trois ans, Bonifay nous revendait les bennes à leur valeur marchande. Donc il faut aussi régler ce problème avec le liquidateur.

Et puis, c'est une idée de Christophe, que je trouve intéressante, il faudrait se demander si nous n'aurions pas intérêt à proposer au liquidateur d'évacuer le site de Six-Fours et de le prendre en location. Puisqu'il y a une presse, et cela nous permettrait d'avoir un site plus sécurisé que celui que nous avons aujourd'hui, pour accueillir la collecte sélective de l'ouest toulonnais, avec le pressage, donc la mise en balle, et le transport vers Nîmes.

Christophe DELIGNY

En fait, ce serait reprendre l'activité telle qu'elle était réalisée par Ecorecept sur son site de Six-Fours, sur ce gisement, la collecte sélective : la réception, la mise en balle, puis l'envoi au centre de tri. Nous en avons juste parlé pour l'instant.

Un intervenant

(Inaudible, 9'50)

Christophe DELIGNY

Non, car nous sommes dans une liquidation. Le liquidateur ne va avoir qu'un seul objectif, c'est de vendre le site.

Le Président

Le site n'appartient pas à l'entreprise.

Christophe DELIGNY

Ce que nous allons lui proposer, c'est de faire une location, en attendant que le site soit vendu, à Pierre, Paul ou Jacques.

Le Président

Le terrain appartient à un privé.

Christophe DELIGNY

Il est couvert par deux baux emphytéotiques, donc il a des titres. L'idée c'est de dire, laissez-nous rentrer sur ce terrain, pour, le cas échéant, le vider s'il est d'accord. Plutôt que de solder l'encourt, les factures, car nous estimons que le service n'a pas été réalisé, et nous utiliserons cet argent pour vider le site. Nous réglerons ainsi un problème de sécurité incendie.

Le Président

Qui est le plus prégnant.

Christophe DELIGNY

Et pendant que nous sommes sur ce terrain, vous nous laissez accueillir les collectes sélectives, les peser, les mettre en balle, avant de les expédier là où elles doivent aller. Lorsqu'il y aura un nouveau propriétaire, nous irons voir ce nouveau propriétaire, pour discuter avec lui. Cela permettrait d'assurer une continuité, en attendant les quelques semaines ou mois nécessaires.

Robert

(Inaudible, 11'20)

Le Président

Mais bien sûr, la propriété non.

Robert

Pas la propriété, mais le titre du bail.

Christophe DELIGNY

Les baux ils peuvent, mais il y a des actifs dessus, il y a une chaîne de tri, il y a des bâtiments, un pont-bascule, cela représente de l'argent.

Le Président

Nous pouvons aussi nous demander si nous n'aurions pas intérêt à racheter.

Jean PLENAT

J'avais deux observations à faire. La première, c'est que lorsque nous avons décidé d'investir pour faire le centre de tri, qui maintenant va sur La Farlède, la décision que nous avons prise était pour le tri et pour les encombrants. Techniquement, nous n'avons pas pu intégrer les encombrants, pour un problème de place, et nous avons décidé de traiter le problème des encombrants plus tard, lorsque nous aurons solutionné le problème du tri. Mais le problème des encombrants se pose aujourd'hui. Je pense que premièrement il faut analyser la situation de Bonifay, j'entends la situation patrimoniale, ainsi que l'ensemble des baux commerciaux dont il dispose, pour voir effectivement quel pourrait être notre intérêt. Non seulement pour nous intéresser à Six-Fours, qui pourrait être le quai de transfert de demain, dont nous aurons forcément besoin à un moment quelconque. Mais aussi pour nous intéresser à Flassans qui couvre le bois et les encombrants. J'avais demandé à Christophe que l'on commence à réfléchir là-dessus. Ce qu'il nous faut, ce sont des informations, des documents, etc.

Tout en sachant que les principaux intéressés, ce sont les grands groupes : Paprec est à la porte, et Suez est à la fenêtre. S'ils mettent la main dessus, cela signifie que nous n'aurons plus d'autres solutions demain que de passer par eux pour traiter nos problèmes. Nous allons nous retrouver dans la même situation que celle du tri. Je vous rappelle que d'une année sur l'autre, à l'occasion d'un renouvellement, nous sommes passés de 300 à 350 euros, sans aucune autre raison qu'ils

étaient les seuls à pouvoir répondre à notre demande. Lorsque nous avons comparé avec les autres centres de tri à l'extérieur, nous avons trouvé des centres de tri entre 200 et 240 euros. Cela signifie que nous payons toujours 100 euros de plus à la tonne par rapport à ce que l'on paye ailleurs. Je demande donc que l'on s'intéresse à cette éventualité. En sachant qu'il n'est pas question de reprendre un fonds de commerce, nous reprendrions des actifs qui pourraient nous intéresser. Mais cela suppose de se mettre en rapport rapidement avec l'administrateur, avant que ce ne soit le liquidateur. Car c'est l'administrateur qui fera la liste des biens, qui va les regrouper. Ensuite, il transmet au liquidateur, qui lui va liquider.

Le Président

C'est le même. Enfin, dans cette affaire il n'y a qu'un liquidateur. Et nous sommes sur cette démarche. Sauf qu'à Flassans, la problématique est plus compliquée, car le site appartient au groupe Bonifay et à deux autres personnes. C'est justement ce qui a fait reculer Paprec, car une des trois personnes était injoignable, ou n'a pas voulu être jointe.

Jean PLENAT

On ne sait pas exactement. Ce que l'on sait, c'est que le premier indivi était d'accord, Bonifay était d'accord, et l'autre n'a pas répondu. Attendons de voir donc. Mais de toute façon, dans ce cas-là, ils ont un droit de priorité en cas de cession, mais ils ne peuvent pas bloquer. Nul n'est censé rester dans l'indivision. Ils seront donc obligés de céder à l'un ou à l'autre, même s'il n'y a pas d'accord et s'ils sont minoritaires. Je pense que c'est intéressant d'aller jusqu'au bout.

Ensuite, je voudrais faire une observation sur ce que tu as dit au sujet de la qualité de nos encombrants, et j'ai lu la lettre que vous nous avez envoyé. Attention : nous sommes dans une spirale compliquée, il faut à la fois l'analyser, puis décider ce que nous voulons comme porte de sortie, comme exutoire. Plus nous allons travailler correctement dans les déchetteries, plus nous allons multiplier les bennes, et arriver à une dizaine de bennes. Je vous dis cela car sur les dix déchetteries que nous avons, il y en a six qui ont été complètement renouvelées, et les quatre autres sont en cours. Nous avons donc tout : le bois, le mobilier, le fer, etc. Plus vous obtenez ça, plus ce qu'il reste dans la benne des encombrants devient du tout-venant qui ne sert plus à rien du tout.

Et pourquoi Bonifay râle ? Parce que plus les bennes arrivent avec un reste qui n'est plus valorisable, plus il ne peut pas faire de tri car rien n'est valorisable, et il ne sait pas quoi en faire. Il y a eu une période effectivement, pendant laquelle nous effectuions les travaux, les déchetteries étant fermées, tout s'est concentré sur d'autres, et un certain nombre de bennes ne correspondaient peut-être plus aux critères. Bien qu'il n'y ait pas de critères dans le marché, je le précise. Mais désormais que tout a été remis en ordre, je fais prendre des photos régulièrement des bennes, avant qu'elles ne quittent la déchetterie, afin de prouver qu'elles ne sont pas pourries. Il faut réfléchir à comment demain nous pourrions traiter ces encombrants, c'est-à-dire ce qu'il restera de tous les tris possibles et imaginables, que nous aurons mis en place.

Le Président

Je suis d'accord, mais pas sur tout, Jean. Les photos de l'autre jour démontraient que globalement, il y avait énormément de déchets « industriels ». Nous avons deux problématiques. Celle-ci et celle du plastique des agriculteurs. Normalement, nous n'avons pas le droit de recevoir ces déchets. Car aujourd'hui il existe des filières qui récupèrent ces déchets.

Sur les industriels, ce sont des sociétés comme BONIFAY qui traitent les déchets industriels. Pour les déchets des agriculteurs, je parle du plastique notamment, c'est Adivalor. Les agriculteurs, quand ils achètent par exemple un pot en plastique, ils paient une contribution. Ce qui fait que lorsqu'ils ramènent ce pot en plastique à l'endroit où ils l'ont acheté, ils ne paient rien du tout.

Donc il va falloir que petit à petit on s'organise, dans chacune des EPCI, pour fermer l'entrée de nos déchetteries, pas du jour au lendemain on est bien d'accord, mais comme nous l'avons fait pour les BTP, aux artisans, aux professionnels et aux agriculteurs. Dans la benne, tu as raison, il restera tout ce qui n'est pas valorisable. Mais au moins nous n'aurons plus les déchets des professionnels et des agriculteurs. Car lorsque tu regardes les photos de l'autre jour, et que tu vois les panneaux en mousse, ce n'est pas un particulier qui les a amenés. Il aurait déjà fallu qu'il ait un camion pour les amener.

Jean PLENAT

Ok, mais ne tombons pas dans la trappe que Bonifay a ouvert. Il a fait ça parce qu'il n'en pouvait plus, il avait 14 000 tonnes, il était coincé de partout, il n'a pas eu les autorisations pour mettre le matériel nécessaire. Il n'arrivait plus à rentabiliser son affaire, il perdait de l'argent, et il a trouvé que c'était de la faute des bennes qu'il recevait, car elles n'étaient pas belles. D'accord, il y en avait qui n'étaient pas belles, mais ne tombons pas là-dedans.

Le Président

Nous avons répondu à cette remarque, mais cela nous a permis aussi de nous faire notre propre opinion. Nous avons lancé des caractérisations, et nous verrons bien ce que les bennes contiennent.

Jean PLENAT

Ce que Bonifay n'a jamais fait. Il n'a pas fait de caractérisations.

Le Président

Je ne vais pas défendre Bonifay, puisque quand nous avons voulu le faire, il n'était pas, lui, en capacité de le faire. Nous allons faire les caractérisations, nous saurons exactement ce qu'il y a dans nos bennes, et cela nous permettra de rédiger les prochains marchés.

Christophe DELIGNY

Une chose est certaine, c'est que l'encombrant à 150 euros a vécu. Déjà à 150 euros, on trouvait que c'était cher, puisque l'on sortait de marchés quadriennaux où on les payait 100 ou 110 euros, mais aujourd'hui, l'encombrant est plutôt entre 180 et 200 euros. En fait, et c'est ce que veut dire le Président, produisons-en le moins possible. Ou, si l'on en produit plus parce que nous avons une politique d'accueil des artisans en déchetterie, il faut peut-être prévoir d'augmenter les tarifs.

Un intervenant

Le coût à 150 euros était lié à un certain nombre de frais. À 150 euros la benne, ils peuvent partir en centre de tri ? Le tri est payé ?

Le Président

Oui.

Christophe DELIGNY

La question qui se pose ensuite est celle de l'équilibre entre ce que coûte l'opération de tri, car on amorti une chaîne de tri, on paie des trieurs, etc., et ce que rapporte la commercialisation des matériaux triés, le bois, le plastique. Il y en a qui rapportent, et il y en a qui coûtent moins cher que l'enfouissement. Car la solution de facilité, c'est effectivement d'enfouir, mais ça, a priori, c'est contraire à la loi qui précise qu'il faut valoriser.

Le Président

Prenons des chiffres ronds. Aujourd'hui, les encombrants sont à 150 euros, avec le tri. La mise en décharge, c'est 200 euros. Avec tout ce que nous allons enlever, par tri, au moment où les encombrants vont arriver, imaginons que nous arrivions à avoir 30 % de valorisables. Cela signifie que tu ne vas envoyer que 70 % soit en centre d'enfouissement, soit vers du CSR. Là où Jean a raison, c'est que plus tu vas trier au niveau de la déchetterie, moins tu auras de recyclables dans ta benne d'encombrants.

Il faut l'appeler X, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. À terme, si l'on triait bien dans les déchetteries, il ne resterait plus rien à envoyer en centre d'enfouissement technique. Mais ça, on n'y arrivera jamais. Aujourd'hui, il faut trier au maximum, puis quantifier ce qui va en CET. Mais je pense qu'il faut au préalable que chacun d'entre nous, dans son EPCI fasse un règlement d'accès à la déchetterie, qui exclut les agriculteurs et les professionnels. Car je rappelle que nous sommes compétents en ordures ménagères, et pas pour les déchets des professionnels. Si on ne fait rien, les contribuables ou les consommateurs risquent de nous envoyer au tribunal parce que nous avons traité les déchets alors que nous n'en avons pas la compétence. C'est déjà arrivé pour plusieurs syndicats.

Un intervenant

Pour revenir à la proposition de Robert, concernant Six-Fours. Car apparemment, à Flassans nous ne sommes pas les seuls à traiter les encombrants. Mais sur Six-Fours, est-ce que nous sommes les seuls à stocker les plastiques qui partent vers Nîmes ?

Le Président

Oui, oui.

Un intervenant

Nous sommes donc les seuls. Le site de Six-Fours pourrait être intéressant pour nous.

Christophe DELIGNY

Oui, et puis sur Six-Fours, Ecorecept ne recevait que nous en tonnes publiques. Après, il avait une activité professionnelle relativement importante.

Au sujet du liquidateur, il se tient à notre disposition, aujourd'hui en fin de journée ou demain. Nous pourrions donc échanger sur tous ces sujets, et savoir comment le SITTOMAT se positionne par rapport à toutes ces hypothèses. Sachant qu'effectivement, vous l'avez dit Monsieur Plenat, nous voulons faire et être autonomes, dans le tri des encombrants et des collectes sélectives. Pour les encombrants effectivement, nous n'avons pas de terrain aujourd'hui, et Six-Fours pourrait être un des points d'appui dans cette stratégie. De la même façon, et ce qui avait été dit lorsque nous avons mis en place le projet sur La Farlède, il va falloir trouver une solution pour avoir un quai de transfert sur l'ouest. Ne serait-ce que pour les collectes sélectives, pour éviter de leur faire traverser l'agglomération toulonnaise pour aller à La Farlède. Tous ces sujets s'entrechoquent et font qu'aujourd'hui, dans la situation actuelle, nous avons une opportunité qu'il faut, le cas échéant, ne pas laisser passer. Au PPI, nous avons déjà budgété les sommes pour réaliser un quai de transfert, acquisitions foncières comprises, de mémoire pour 3 ou 4 millions d'euros, nous ne sommes donc pas totalement démunis. Mais est-ce que cela suffira pour rentrer dans les enchères, je ne sais pas.

Christophe DELIGNY

Il y a dix mille mètres carrés à peu près, un hectare. Et il y a deux propriétaires, la société SONOCAR de Monsieur Richaud, qui a les 3 000 mètres carrés avec le débouché sur la voie, dans la zone d'activités des Playes.

Un intervenant

Il va se déplacer. C'est là où ils stockent les échafaudages ?

Christophe DELIGNY

Oui, oui.

Un

Il va aller sur Châteauvallon.

Christophe DELIGNY

D'accord. La deuxième partie appartient à une dame. D'après Monsieur Richaud, que j'ai eu au téléphone, elle sera des plus conciliantes, dans la mesure où les stocks à risques sont sur sa partie, sur l'arrière du terrain. (*son coupé, de 27'30 à 27'50*)

Jean PLENAT

Pour moi, le but est de chercher une DSP ensuite, que ce soit pour Flassans ou autre. À Flassans il y a le bois, ce qui est intéressant car ce bois va à Innova. Nous, nous envoyons les déchets verts à Innova, mais en tonnage limité, je crois que c'est 2 000 tonnes alors que nous aurions besoin d'envoyer 10 000 tonnes, car nous n'avons pas assez de mélange de bois. Nous cherchons des palettes, etc., pour faire des mélanges et rééquilibrer, mais nous n'en trouvons pas assez. L'apport du bois de Flassans nous permettrait d'avoir un débouché assuré pour nos déchets verts, ce serait aussi très intéressant. Ne rêvons pas sur tout ça, mais nous devons au moins faire l'étude et aller jusqu'au bout.

Le Président

La deuxième solution pourrait être aussi de demander à la Préfecture une expropriation, pour que nous puissions acheter le terrain.

Un intervenant

(*Micro coupé, de 29' à 29'10*)

Le Président

Non, plutôt exproprier le propriétaire du terrain, et racheter le matériel. Bon, de toute façon, nous irons voir et nous vous tiendrons au courant.

I. Adoption des procès-verbaux de la Commission Mixte du 5 avril 2023, du Comité Syndical du 12 avril 2023, de la Commission Mixte du 31 mai 2023.**Le Président**

Avez-vous des commentaires ? Pas de commentaires ? Je considère qu'ils sont approuvés.

II. 1798 – Approbation de la convention entre le SITTOMAT et ses membres adhérents pour l'optimisation de la valorisation matière et organique des déchets ménagers**Le Président**

Nous l'avons déjà présenté à la Commission mixte, donc vous faites au plus court.

Christophe DELIGNY

C'est un projet de convention qui est proposé aujourd'hui à l'ensemble des adhérents, hormis la Métropole de Toulon, pour des raisons d'analyse en cours sur ses différentes compétences, et qui a souhaité différer et parer au plus pressé, en ne prenant une convention que sur l'implantation et la gestion des PAV des collectes sélectives, c'est l'affaire suivante.

C'est ce qui était en chantier depuis mon arrivée, il y a deux ans, pour de nouvelles bases de relations entre le syndicat et ses adhérents sur les aspects valorisation des matières et organiques. Il y a deux gros sujets. L'aspect achat, implantation et gestion des PAV des collectes sélectives ; et puis tout ce que l'on fait sur la valorisation organique, notamment au travers de la mise à disposition de composteurs individuels et collectifs. Il y a aussi un sujet connexe à la valorisation, c'est celui de la communication. Nous la faisons uniquement aujourd'hui sur l'aire toulonnaise, mais nous pouvons imaginer que cela évolue demain, dès lors que nous serons tous avec nos collectes sélectives triées sur le site de La Farlède.

C'est donc un dispositif cadre. Avec des clauses à caractère financier, pour border la partie mise à disposition et gestion des points d'apport volontaires. Je vous rappelle que nous sollicitons une partie du financement du syndicat, afin de mettre en perspective ces investissements. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous avons un mécanisme qui a été présenté la première fois lors du débat d'orientation budgétaire 2023. Ce mécanisme prévoit que nous soyons dès cette année à l'équilibre sur un compte séparé de collecte sélective. L'idée étant que l'ensemble des coûts de gestion des collectes sélectives en apport volontaire, et l'ensemble des opérations de tri et de commercialisation des collectes sélectives en apport volontaire, mais aussi en porte-à-porte, donc l'ensemble des collectes sélectives, soit équilibré par les soutiens Citeo et par les produits de commercialisation des matières recyclées.

Sur la partie acquisitions et mise en place de PAV, nous restons sur un principe d'autofinancement, mais qui est bordé par la capacité financière budgétaire annuelle du SITTOMAT. S'il doit y avoir des débords, car il y a des demandes plus importantes de la part de certains adhérents pour implanter des PAV, nous l'avons écrit, l'adhérent les gère en pleine autonomie sur la base des marchés que nous avons pris ensemble dans le cadre d'un groupement de commandes, et sur lequel ils ont toute latitude d'opérer. Ou ce surplus est confié au syndicat, et cela viendra dans la balance du compte séparé des collectes sélectives.

C'est plus complexe, car nous avons aussi intégré des références aux densités d'implantations de PAV. Il existe des références nationales en la matière. En milieu urbain ou touristique, c'est un PAV pour 250 habitants. Pour les autres milieux, c'est plutôt un PAV pour 350 habitants. Lorsque l'on joute le PAV de collecte sélective avec un PAV ordures ménagères, on s'autorise à avoir une densité plus forte. Ce sont donc des règles que nous avons voulu mettre à plat et proposer, de manière à ce que l'on ait une compréhension de ce que nous sommes en mesure d'attendre les uns des autres, sur ces questions d'implantations et de gestion de points d'apport volontaires pour les collectes sélectives.

Sur la partie valorisation organique, nous venons vraiment puiser sur l'autofinancement. Nous avons toutes les opérations en cours, de distribution en porte-à-porte, qui sont aujourd'hui totalement couvertes par l'autofinancement du syndicat. C'est vraiment un document qui se veut à portée générale, et nous en profitons aussi, sur la partie valorisation matière et organique, pour rappeler les règles de fonctionnement des déchetteries. Il est toujours utile de rappeler les règles et le fonctionnement. Des annexes sont prévues à cette convention, pour redonner le mode de fonctionnement technico-technique du quotidien du syndicat, de ses services avec les services des adhérents.

Sur la déchetterie, il n'y a pas de clause financière. La pratique est que vous êtes refacturés à l'euro-l'euro, et les recettes vous sont reversées à l'euro-l'euro, dans le cadre de l'exécution qui est faite

de la gestion des bas de quais par le SITTOMAT. Mais on peut rentrer davantage dans le détail s'il y a des questions.

Le Président

Avez-vous des questions ?

Un intervenant

Et pour MTPM ?

Christophe DELIGNY

Pour MTPM, nous avons juste l'affaire suivante, où l'on ne va viser que la partie mise en place et gestion des points d'apport volontaires pour les collectes sélectives. Sur la partie valorisation organique, la réflexion n'est pas aboutie, ils attendent des rapports.

Le Président

En fait il y a un audit en cours à MTPM, pour que nous puissions passer un accord sur les apports volontaires. Nous avons décidé de faire une convention uniquement sur les apports volontaires, et de reporter la décision sur une convention plus générale, lorsque l'audit sera terminé.

Christophe DELIGNY

À l'automne.

Le Président

Voilà. D'autres questions ?

Christophe DELIGNY

Bien évidemment, pour la délibération qui suit, pour la Métropole de Toulon sur la gestion des PAV, c'est la même chose que ce qui est prévu dans la convention générale pour les autres adhérents.

Le Président

Pas d'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

III. 1799 – Approbation de la convention de coopération entre le SITTOMAT et MTPM pour l'implantation et la gestion des PAV de collecte sélective

Christophe DELIGNY

Pour cette délibération, c'est ce que je vous disais, il s'agit de la proposition de convention sur la mise à disposition et la gestion des PAV, qui reprend les mêmes dispositions technico-financières que celles de la convention générale, que je vous ai décrite. Sachant que cette convention a déjà fait l'objet d'une approbation...

Le Président

Au bureau Métropolitain. Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

IV. 1800 – Autorisation au Président à signer la Fiche d'Observation (FOB) N°35 dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'unité de l'UVE

du SITTOMAT conclu avec la société Zéphire

Christophe DELIGNY

Nous sommes sur le respect d'une réglementation qui a évolué. Il s'agit de la mesure des composés organiques volatiles totaux. C'est un terme un peu barbare, mais cela rassemble tout ce qui est organique et que l'on retrouve dans les fumées, dans les rejets atmosphériques. Il existait un accord antérieur, qui date de 2005 environ, avec la DRIRE de l'époque, qui était l'autorité de tutelle et que la DREAL a remplacé, pour limiter la mesure de ces COV à deux traceurs, le méthane et le CH₂O, le méthanal je pense.

Il y a eu une inspection l'année dernière et la réglementation entre temps s'est précisée, sur ce qui était attendu des industriels ayant ce type de rejets à surveiller. Une norme a été réécrite et précise bien que c'est l'ensemble des composés organiques qui doivent être analysés, et pas deux seulement. La DREAL est donc revenue sur les accords antérieurs, et a mis en demeure Zéphire de régulariser la situation, en mettant à niveau la mesure des gaz et composants constitutifs des COV.

Cela correspond à un coût de 150 000 euros, pour l'achat et la mise en place d'analyseurs titulaires redondants, pour chacune des trois lignes, avec un étalonnage. Cela va également susciter des charges complémentaires, d'exploitation et de gros entretien, de renouvellement, mais qui sont relativement limitées, puisque cela représente 25 000 euros par an. Cette obligation, nous ne pouvons pas la faire porter sur le délégataire, dans le cadre du risque du délégataire. Nous sommes sur un positionnement réglementaire qui évolue, et cela ne saurait être imputé au délégataire, c'est au SITTOMAT de le prendre en charge, dans le cadre de cette FOB. Sachant que le travail a été confié à Zéphire, c'est la coutume j'allais dire, dès lors que nous intervenons sur une installation en service, et pour mettre en place des équipements qui, demain, devront être exploités par le délégataire. C'est la règle que nous nous appliquons, et il y a effectivement 20 % de peines et soins qui s'ajoutent aux sommes précédemment désignées. Au total, nous sommes donc à 200 000 euros.

Un intervenant

Les premiers résultats, ce sera pour quand ?

Christophe DELIGNY

Je ne sais pas, une fois que les commandes sont parties, quel est le calendrier, Michel ?

Nous avons eu une mise en demeure, et normalement c'est sur six mois. La DREAL sait que nous sommes en train de le faire. Il y a des délais de commande sur ce type d'analyseurs, qui sont incompressibles. Mais nous serons dans les clous. D'un point de vue budgétaire, il était prévu au budget 2023 d'acheter les équipements dans le cadre de l'ISO 50 001. Ils ne sont pas disponibles tout de suite, donc nous avons décidé de consacrer les 200 000 euros à la mise aux normes de la FOB 35, et on reverra en 2024 ce qui était convenu dans le cadre de l'ISO 50 001.

Le Président

Des questions ?... Combien ont coûté les travaux des MTO ?

Christophe DELIGNY

Michel, tu as ça en tête ? Un peu plus de 3 millions, 3,5 millions.

Le Président

Tu sais pourquoi je pose cette question ? On annonce 35 millions d'euros à la station d'épuration de Cap Sicié. Il faut changer le réchauffeur d'air, remplacer un filtre à manche, ce qui n'a pas été le cas ici, mais ça ne vaut pas 30 millions. Il y a une turbine mégawatt à rajouter. Tu es témoin toi aussi, puisque tu y étais.

Bien, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Nous allons passer à l'adoption du rapport annuel 2022 du service public de traitement des ordures ménagères du SITTOMAT

Christophe DELIGNY

Je vous propose de passer ce point à la fin, et de passer avant les deux autres délibérations. Il y a une présentation à faire qui peut prendre plus de temps.

Le Président

D'accord, on le passe à la fin.

V. 1802 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer des marchés en urgence impérieuse

Christophe DELIGNY

Nous avons deux affaires, 1802 et 1803, qui font écho à la liquidation judiciaire et la cessation d'activités d'Ecorecept. Comme le disait le Président, a priori nous allons opérer en deux temps. Ce que nous vous proposons a été verrouillé avec le service du contrôle de légalité de la Préfecture, notamment vendredi lors d'une réunion avec le secrétaire général. Ce dispositif est donc à deux étages.

Dans les délibérations, on rappelle l'activité que réalisait la société Ecorecept dans le cadre des marchés publics passés avec SITTOMAT. Le Président l'a dit, il y avait les lots pour la réception, le conditionnement et le rechargement des emballages plastiques de l'aire toulonnaise. Il y avait également le transport de ces collectes sélectives vers les centres de tri habilités à les traiter. Il y avait également, dans le cadre des marchés, le traitement des déchets déposés en déchetterie, le traitement des balayures de l'aire toulonnaise. Le traitement des déchets encombrants en mélange, et des déchets de bois, de la totalité du territoire de SITTOMAT, en dehors de la Porte des Maures. Il y avait également toute la logistique mise à disposition, maintenant c'est le transport de bennes des déchetteries pour l'aire toulonnaise.

On rappelle donc la genèse de l'urgence impérieuse. Une conciliation judiciaire avait été engagée dès la fin du mois de mai, et nous avons eu d'ailleurs des échanges avec la conciliatrice. Ce qui était annoncé à l'époque, c'était une proposition faite au juge du Tribunal de commerce de Marseille, pour fin juillet. Avec au préalable, une analyse des comptes, etc. Nous savions que la société allait mal, et qu'elle était vraisemblablement au moins sur le chemin du redressement judiciaire, voire de la liquidation. L'idée était de se donner deux mois pour analyser la situation et faire de bonnes propositions. Mais les choses se sont précipitées dans l'après-midi du 23 juin. Monsieur Bonifay est venu me voir, pour me dire que les sociétés d'intérim avaient clôturé ses comptes et qu'il n'avait plus de salariés. Par ailleurs, qu'un certain nombre de repreneurs lui avaient fermé la porte, et qu'il n'avait plus la capacité d'évacuer les refus de tris. « Quand mes sites sont pleins, je les ferme ». Ce fut à effet immédiat, puisque les sites sont fermés.

Nous nous sommes donc démenés, pendant le week-end des 24 et 25 pour trouver, dans l'urgence impérieuse, des entreprises capables de reprendre l'activité rapidement. Comme ce sont des

solutions que nous allons devoir porter jusqu'à la fin de l'été, la Préfecture nous a demandé de les formaliser, tout à fait légitimement, par des marchés en urgence impérieuse, c'est l'objet de la délibération que nous vous proposons.

La seconde délibération marque un second temps. Nous allons mettre à profit l'été pour passer des marchés en urgence simple, avec un délai de réponse de quinze jours. Ce ne sera, vraisemblablement, que la prolongation, en grande partie en tout cas, des propositions que nous avons eues.

Le Président

Ne dites pas ça.

Christophe DELIGNY

Oui, le but du jeu est qu'il y ait quand même une mise en concurrence, et que l'on ne reste pas trop longtemps sur un dispositif où l'on fait des prestations de gré à gré. C'est donc une étape intermédiaire, mais avec un délai de réponse réduit, qui va nous permettre effectivement d'assurer la prestation jusqu'en début 2024, c'est ce que nous avons proposé. Pas au 1^{er} janvier, car c'est toujours casse-pied de démarrer des marchés le 1^{er} janvier, nous avons donc proposé le 14 janvier. L'idée étant de se donner un peu d'oxygène, le temps de relancer des appels d'offres en bonne et due forme, qui partiront début septembre pour une attribution en fin d'année. Voilà pour le dispositif qui vous est présenté.

La Préfecture a bien insisté sur le fait que nous devons la caractériser et motiver l'urgence impérieuse. Dans la délibération donc, nous précisons que la cessation d'activités d'Ecorecept avait d'abord pour conséquence de paralyser les déchetteries, les bas de quais des déchetteries, avec plus d'évacuation de bennes. Mais aussi plus de traitement d'encombrants, plus de traitement de bois, plus de traitement de déchets verts sur la partie toulonnaise, plus de traitement de balayures. Pour nous il y avait donc un souci de continuité de services, et un souci avec les conséquences qu'aurait eue la fermeture pure et simple des déchetteries, avec des reports de déchets dans la nature, du brûlage de végétaux, que sais-je, des gens qui auraient cherché à se débarrasser de leurs déchets d'une manière ou d'une autre.

Une deuxième urgence a été mise en évidence, d'ordre sécuritaire, c'est la capacité du SITTOMAT à résorber les stocks importants, à Six-Fours...

Le Président

Qui nous appartient.

Christophe DELIGNY

Oui, le producteur serait SITTOMAT, et nous serions responsables de l'élimination finale. Ce risque, nous en sommes conscients, pleinement conscients, et nous souhaitons nous armer de marchés en urgence impérieuse. Pour pouvoir le cas échéant, si le liquidateur nous laisse accéder au site, nous en avons parlé tout à l'heure, faire ce qu'il faut au moins pour la partie qui nous incombe.

Ensuite, le dernier critère de l'urgence impérieuse est la continuité du service de collecte sélective des emballages, car aujourd'hui nous sommes orphelins d'au moins un site de dépôt pour l'ouest. Pour l'est, nous envoyons aujourd'hui les collectes d'emballages sur le quai de transfert de l'Almanarre, le mardi matin, le jeudi matin et le vendredi à midi. Sur ces trois jours, nous avons réussi à mettre en place un système pour faire rentrer les collectes sélectives. Elles sont évacuées par gros porteurs vers le centre de tri.

Pour avoir la logistique camions qui permette tout cela, il nous a fallu aussi réduire les temps de trajets. Notamment sur les collectes sélectives, nous sommes vraiment sur des choses très

volumiques. Une tonne, c'est 20 mètres cubes. Un camion qui fait de la collecte sélective va prendre, selon la taille du camion, entre trois cent kilos et une tonne, en emballages plastiques. Nous parvenons donc à mettre sur une FMA, sur les trémies du quai de transfert de l'Almanarre, à peu près 5 tonnes. Ce qui fait l'équivalent de cinq à sept camions de collecte. Et ensuite, ça part vers le centre de tri, qui est à Valréna, à Nîmes.

Mais comme nous avons un besoin en ressources de rotation important, et que les transporteurs ne peuvent pas tout faire, nous nous sommes arrangés avec Suez, à Jas de Rhodes, qui est deux fois moins loin, près de Marseille aux Pennes-Mirabeau, pour envoyer nos collectes sélectives transitoirement. Avec l'accord de Paprec bien évidemment, titulaire du marché.

Le Président

Titulaire du marché ? Titulaire du marché de Valréna à Nîmes.

Christophe DELIGNY

C'est ça.

Le Président

On s'est compris. Cela nous semble logique car nous sommes tellement dedans. Vous avez des questions ?

Christophe DELIGNY

Dans le tableau, il y a quand même des particularités. Vous avez les numéros des marchés négociés, les sociétés attributaires. Il y a des doublons voir des triplés sur ces sociétés. Cela signifie donc que certaines solutions ne sont pas complètement affirmées. Nous avons par exemple sur la réception, le conditionnement et le rechargement des emballages plastiques, trois candidats potentiels aujourd'hui. Les montants indiqués ne sont donc pas cumulables, ils se substitueront l'un à l'autre. Mais nous voulons garder la possibilité de pouvoir contracter avec chacun de ces candidats en fonction de la période, des capacités qu'ils auront de faire ou pas. Nous avons donc cela sur les trois premiers marchés négociés, sur les deux suivants aussi, le transport des mêmes emballages plastiques.

Ensuite nous avons un gros marché, le traitement des encombrants en mélange du SITTOMAT, sur la valorisation, donc sur l'ISDND de Pierrefeu, pour presque un million d'euros. Dans ce million d'euros, nous avons 727 000 euros d'une hypothèse de délestage d'un des sites d'Ecorecept, pour des déchets encombrants qui nous appartiennent, ou qui nous appartiendraient.

Le Président

Nous vivons des moments difficiles. Avez-vous des questions ? Non ? Donc nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Je vais vous raconter une histoire. Hier ou avant-hier, je suis allé moi-même sur les sites de Véolia et de Paprec, entre midi et deux, pour voir si oui ou non ils avaient les capacités à recevoir des déchets plastiques. En sachant que Véolia, nous les avons déjà appelé vendredi, pour les menacer de réquisitions par la Préfecture, car nous n'avions pas de solutions.

J'arrive chez Véolia, je n'ai rien demandé au gardien, je suis rentré directement, il m'a couru après. Et j'ai constaté qu'il y avait un grand hangar occupé par des véhicules venus là se mettre à l'ombre. Ils nous avaient écrit un beau message en nous disant qu'ils n'avaient pas les capacités. Donc j'ai dit ce que je pensais à Véolia. Ils nous ont proposé comme solutions d'envoyer nos bennes à La Ciotat.

Ensuite je suis allé chez Paprec. J'ai tordu le bras du directeur, qui est un gentil garçon mais qui était dans une autre dynamique, il avait un stockage de matelas. Je lui ai dit, vous êtes en limite de stockage, mettez-les sur le site d'Ollioules, au bout. Dégagez cette alvéole, et prenez nos déchets plastiques

Robert BENEVENTI

(Inaudible, 58'30). Là c'est la Seyne, juste à côté c'est un lieu de tourisme, un bassin de pêche, il faut quand même respecter l'environnement. Nous sommes là pour protéger l'environnement, pas pour le détruire, n'est-ce pas ?

Le Président

Tu dis à Nathalie qu'elle a le temps pour rencontrer le Maire. Et qu'elle me prévienne, je ferai enlever les matelas.

Robert BENEVENTI

Elle avait rendez-vous avec Macron, et elle a donc décliné mon rendez-vous. Ça, je l'accepte.

Un intervenant

Oui, c'est La Seyne.

Christophe DELIGNY

Le site qu'exploite Paprec n'est pas très grand effectivement.

Robert BENEVENTI

Paprec au départ, quand ils ont fait ça, ce n'était pas du tout pour les déchets qui s'y trouvent à l'heure actuelle. C'était pour des végétaux. Il y avait des inconvénients, car ils faisaient du broyeur, ils faisaient *(inaudible, 1h00'10)* pour laisser mûrir les végétaux, ça sentait mauvais. Mais c'était dans le respect de l'environnement. Après ça a été racheté.

Le Président

C'était Zammit avant.

Robert BENEVENTI

Paprec qui a racheté fait n'importe quoi, et on lui laisse faire n'importe quoi.

Le Président

Il a une autorisation ?

Christophe DELIGNY

Il fait principalement du bois et du mobilier.

Le Président

Mais ce n'est pas chez toi. Tu ne peux pas lui donner une autorisation, il n'est pas chez toi.

Robert BENEVENTI

Oui, mais quand on est l'édile d'une commune, on pourrait quand même tenir compte des voisins.

Le Président

Méfie-toi car si tu fais fermer le site, il faudra envoyer les déchets à Lyon, auquel cas il faudra répercuter les coûts sur la commune d'Ollioules. Bon, on plaisante. On continue.

VI.1803 – Autorisation de lancer et au Président ou à son représentant de signer des marchés en urgence simple**Le Président**

C'est la même chose.

Christophe DELIGNY

Oui c'est la suite, les marchés en urgence simple, puisque nous allons relancer dès demain des marchés en urgence simple, de manière à pouvoir assurer la continuité du service entre le 4 septembre et le 14 janvier 2024. On reprend du coup une architecture de marché un peu plus conventionnelle. Nous avons bien le traitement des déchets de déchetteries et des services techniques de l'aire toulonnaise, en six lots, avec les lots qui ont été laissés orphelins par Ecorecept. Sur les encombrants bois et le bois, les balayures et les déchets verts de l'est toulonnais. Il n'y aura pas la partie sur la mise à disposition des bennes, puisque l'objectif est que nous rentrions avec le liquidateur en pleine propriété des bennes, qui ont été achetées pour nous par Ecorecept.

Le Président

Avant-hier, il a tenté de nous dire qu'il allait récupérer les bennes. Je lui ai dit : « Essayez, on va sortir les fusils ».

Christophe DELIGNY

Il faudrait qu'il vienne les chercher sur les déchetteries déjà, il faudrait qu'il les prenne pleines.

Un intervenant

Elles nous appartiennent ?

Le Président

En partie, c'est ce que nous avons déjà payé.

Christophe DELIGNY

On payait chaque mois un coût de location, et à la fin du contrat, il nous les cédait à la valeur nette comptable. Donc elles étaient censées nous appartenir au bout de quatre ans. Ecorecept avait un leasing avec un organisme bancaire, pour avoir la mise à disposition de ces bennes

Le Président

Il va falloir régler ça

Christophe DELIGNY

La solution, qui paraît la plus facile a priori, c'est de reprendre le leasing

Le Président

Ou d'acheter les bennes

Christophe DELIGNY

Pour nous de toute façon ce sera transparent, puisqu'il nous faisait supporter, dans le cadre du marché, le leasing plus sa marge donc nous n'aurons plus que le leasing. Mais il faut les compter les bennes, c'est un travail que j'ai confié à Raphaël.

Le Président

Pourquoi est-ce que l'on ne tenterait pas de discuter avec l'organisme bancaire pour les bennes ?

Christophe DELIGNY

Aujourd'hui, c'est le liquidateur qui détient tout ça.

Le Président

Ok.

Christophe DELIGNY

Nous avons les déchetteries en quatre lots, comme l'architecture actuelle. Et nous avons également tout ce qui concerne la réception, le conditionnement, le chargement et le transport des emballages plastiques en ECT. Nous avons mis le transport avec la réception, car il faut pouvoir intéresser un opérateur économique. S'il n'y a pas le transport, s'il s'agit juste de réceptionner et de recharger, ce n'est pas très motivant.

Le Président

D'accord. Des questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

VII. Autorisation pour le Président de signer le lot N°6 de la dernière commission d'appel d'offres, pour la fourniture et la pose de matériel rétrofit**Christophe DELIGNY**

Une dernière affaire a été mise sur la table.

Thierry ALBERTINI

Oui, ce matin nous avons réuni la commission d'appel d'offres, puisque lors la dernière réunion de la commission d'appel d'offres, nous avons traité un certain nombre de lots. Parmi ces lots, il y avait le numéro six, qui est la fourniture et pose de matériel de rétrofit, c'est-à-dire la remise en état des colonnes enterrées de marques TERCOL et CONTENUR, et il y avait une erreur technique au niveau de l'analyse des offres. L'avis de la commission des appels d'offres n'a pas été rendu avec la totalité des pièces. Donc nous avons annulé la commission d'appel d'offres. Nous nous sommes réunis ce matin pour réattribuer ce lot, cela n'a pas changé grand-chose au niveau de l'attribution. Mais nous sommes dans la pure légalité. Il s'agit maintenant d'autoriser le Président à signer. Nous l'avons déjà autorisé à signer ce lot avec les autres, suite à la commission d'appel d'offres du mois de juin. Mais avec ce lot, nous sommes obligés d'annuler cette autorisation, et de ré-autoriser le Président pour ce lot, suite à la commission d'appel d'offres de ce matin.

Le Président

Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

VIII. 1801 – Adoption du rapport annuel 2022 du Service Public de Traitement des ordures ménagères du SITTOMAT

Christophe DELIGNY

Le rapport d'activité de l'année vous est présenté, comme chaque année. Il va permettre notamment aux adhérents de finaliser leurs rapports sur le prix et la qualité des services d'élimination des déchets, les fameux RPQS.

Nous vous passons tout ce qui concerne la présentation du syndicat, que vous connaissez. La stratégie du SITTOMAT n'a pas évolué depuis l'an dernier, nous sommes toujours sur les mêmes éléments de stratégie. Nous avons simplement repris la dernière partie qui parle de valorisation organique, sur laquelle nous exposons clairement la stratégie qui est d'équiper l'habitat individuel de composteurs domestiques. Et puis nous sommes à la recherche de solutions pour traiter et valoriser les bio-déchets collectés séparément par les adhérents.

Sur les faits marquants de 2022, il y a d'abord et avant tout le passage aux extensions de consignes de tri de l'aire toulonnaise, qui ont été effectives au 1^{er} mars 2022. Nous avons d'abord basculé sur le tri de tous les emballages plastiques sur l'aire toulonnaise. Deuxièmement, nous avons pu concrétiser l'achat du terrain, ou en tout cas la signature d'un compromis pour l'achat du terrain de La Farlède, c'était en juillet 2022. Et puis nous avons également enclenché toute la procédure de marché global de performances, visant à attribuer la conception et la réalisation, l'exploitation et la maintenance du futur centre de tri à l'horizon 2025. Et pas plus tard qu'hier, nous avons eu encore avec Monsieur Plenat deux jours d'intenses négociations avec les candidats. Nous avons prévu de nous revoir encore en septembre, et je pense que nous aurons une offre finale définitive, courant octobre. Ce sera présenté à la CAO et ensuite au Comité syndical, et nous proposerons le choix d'un titulaire pour ce marché.

C'est un gros marché, d'abord de construction et de conception, pour un outil qui coûte au moins 30 million d'euros, et ensuite pour une exploitation sur sept ans. Pour finalement des coûts d'exploitation sur la base des tonnages que nous serions amenés à y déposer. C'est à peu près le même poids, un marché de 60 millions d'euros, que nous sommes en train de négocier.

Autre point fort de l'année dernière, c'est l'engagement pour la valorisation des bio-déchets. Nous avons réalisé des tests sur la CASSB, sur la commune de Saint-Mandrier, sur la commune de la Garde Freinet, afin de mesurer l'efficacité d'une opération de sensibilisation en porte-à-porte, et de distribution de composteurs individuels. Les résultats obtenus nous ont confirmé dans le fait qu'il était intéressant de généraliser la démarche, ce que nous sommes en train de faire en 2023 et que nous poursuivrons en 2024. L'objectif étant bien d'équiper tous les logements individuels qui ne le sont pas déjà et qui sont volontaires pour une solution de valorisation organique. Il n'est pas question de forcer l'équipement.

Parallèlement, nous continuons à équiper des sites de compostage partagé. Là aujourd'hui, nous en sommes à une trentaine, principalement sur l'aire toulonnaise, et principalement sur la Métropole de Toulon. Nous continuons donc ce processus.

L'étude que nous avons engagée pour le schéma directeur de traitement des bio-déchets du SITTOMAT est en cours. On ne vous cache pas, mais nous y étions préparé, que la recherche de site afin de mettre en place une installation de valorisation est compliquée. Elle n'est pas terminée pour le moment, on s'est donné encore l'été pour tenter de trouver des solutions, pour bâtir des scénarii qui nous permettront d'arrêter un choix.

Il y a également, dans l'actualité de 2022, pour le coup le bis repetita de 2021, sur l'UVE. Il avait été constaté en 2021, vous vous en souvenez, une fuite sur les ballons de chaudière de la ligne numéro deux, ce qui nous avait contraint d'arrêter la ligne et de changer les ballons. En 2022, forts de

l'expérience de la ligne deux, Zéphire a profité de l'arrêt des communs d'avril pour inspecter les ballons de chaudière de la ligne numéro une. Ils ont trouvé à peu près les mêmes défauts, les mêmes dégradations que ce qui avait conduit à l'arrêt de la ligne deux l'année précédente. Il a donc fallu arrêter la ligne une, d'avril à décembre l'année dernière, pour là encore changer les ballons de chaudière.

Cela a eu pour conséquence en 2022 de nous faire enfouir plus de déchets, puisque ce qui n'a pas pu être traité sur la ligne une a dû malgré tout être éliminé, sous la responsabilité, financière aussi, du délégataire dans le cadre de son risque industriel. Donc sans conséquences financières pour le SITTOMAT.

Depuis que la ligne une a repris son fonctionnement, depuis le début de l'année, ça fonctionne vraiment très bien. Nous avons même pu retarder les mises en balle du Golfe de Saint-Tropez. Je crois que ça a commencé maintenant, un petit peu. Mais alors qu'avant, nous démarrions la mise en balle au mois de juin. Nous avons donc une usine qui fonctionne vraiment bien depuis que ces réparations ont été réalisées. Je touche du bois !

Et puis, le dernier fait marquant de 2022 a été les discussions que nous avons engagées avec la Communauté de communes Méditerranée-Porte des Maures, en vue de leur adhésion. Des discussions qui se sont avérées fructueuses, puisque cela a permis de mettre en perspective, dès décembre 2022, l'adhésion au 1^{er} mars 2023 de la CCMPM, qui est notre cinquième adhérent.

Dans ce rapport nous retrouvons des choses que vous connaissez, le synoptique du circuit des déchets. On reparle également de l'activité des quais de transfert de l'Almanarre à Hyères, de Solliès-Pont pour la vallée du Gapeau, de Saint-Cyr-sur-Mer, pour la CASSB. C'est un petit quai de transfert, puisqu'à Saint-Cyr-sur-Mer ça ne concerne que les mini véhicules de collecte d'ordures ménagères, qui vont vider là pour ne pas avoir à subir le haut-le-pied jusqu'à l'UVE. Il y a bien évidemment le quai de transfert de La Môle, pour la CCGST.

On rappelle les chiffres des tonnages qui ont transité par ces sites, et c'est une année comme les autres, sans rien de plus à signaler. On reparle, comme on le fait chaque année, de la valorisation matière, et on revient sur le travail important qui a été fait en termes de communication, dans le cadre du démarrage de l'extension des consignes de tri des emballages plastique sur l'aire toulonnaise. Avec deux campagnes qui ont été réalisées, l'une au printemps et l'autre à l'automne, et une grosse campagne au démarrage, avec un boîtage des nouvelles consignes de tri dans toutes les boîtes à lettre, des animations et un plan média relativement charpenté.

Ce qui nous a permis en 2022 de faire en emballage plastique quasiment 50 % de plus en dix mois, que sur les douze mois de l'année précédente. Le message a été entendu par la population. Par contre il en reste encore, puisque nous avons prévu d'être quasiment en capacité de doubler le tonnage d'emballages. Aujourd'hui, nous en sommes à peu près à un peu plus de la moitié. Il faut donc poursuivre l'effort de communication.

Nous passons aux déchetteries. Sur les vingt déchetteries de l'aire toulonnaise et les dix de la CCGST, nous allons retrouver les données physiques de tonnage par flux de déchets. Ce que nous avons constaté en 2022 par rapport à 2021, sur l'aire toulonnaise, c'est déjà une diminution des encombrants. Au profit du mobilier et des déchets bois. Cela signifie que l'on s'améliore sur le tri en haut de quai, sur cette nature de déchets. Il y a encore des marges de progrès, mais ça s'améliore. En 2023 sur les premiers mois, nous constatons aussi une croissance par rapport à 2022. Nous sommes donc vraiment sur la bonne pente, ça va dans le bon sens.

Nous avons aussi quand même constaté, malgré ce report, une baisse générale d'activité, peut-être liée au ralentissement de l'économie. Nous avons moins de gravats, et globalement nous avons aussi moins de déchets si nous faisons la somme des encombrants en mélange, bois et mobilier, même s'il existe des passerelles entre ces gisements. Le total est en diminution sensible par rapport

à l'année 2021. Pour nous, c'est un marqueur de l'activité économique, les gens jettent moins, sont plus vigilants. Tout cela est à grands traits, nous avons pu en parler lors du débat d'orientation budgétaire. Nous avons le sous-total pour chacun des adhérents.

Ensuite nous rappelons les modes de collecte sélective, et nous arrivons sur une partie intéressante, qui matérialise les évolutions entre 2021 et 2022. Nous avons un peu moins d'ordures ménagères, c'est ce qui a permis de faire des restitutions dans le cadre des réajustements. Nous avons beaucoup plus d'emballages, plastiques et métalliques, + 40 %, mais c'est seulement sur dix mois, par rapport aux douze mois de 2021. En papier/carton, nous sommes restés à peu près constants. Le multimatériaux a augmenté, sur le Golfe de Saint-Tropez, nous sommes toujours sur une tendance haussière pour le Golfe de Saint-Tropez.

Sur le verre, nous avons diminué globalement, même s'il y a une bonne tenue sur le Golfe, de l'ordre de - 3,54 % au global. Sur les aluminiums et aciers des mâchefers, nous avons une petite hausse, mais c'est assez fluctuant d'une année sur l'autre, car cela va dépendre de la valorisation des stocks et de la maturation qui est faite sur l'ISDND de Pierrefeu. Les années ne sont pas égales et dépendent de la temporalité de gestion des stocks de mâchefer.

Nous retrouvons ensuite la partie que je considère comme la plus intéressante du rapport, il s'agit des performances de collecte sélective, papier-carton, verre, plastique, multimatériaux pour la CCGST, commune par commune. Il est intéressant de voir les écarts qu'il peut y avoir, et surtout s'interroger sur les raisons de ces écarts, pour pouvoir mettre en place éventuellement des actions correctives et améliorer les performances.

Lorsque l'on fait le bilan de ces trois flux, nous sommes à 57 kilos de valorisation par habitant sur la Métropole ; à 91 kilos sur la CASSB, mais nous avons le poids du verre et des cartons liés à l'activité touristique. Pour la vallée du Gapeau, nous sommes à peu près comme pour la Métropole, à 56 kilos. Et sur le Golfe de Saint-Tropez, nous sommes à 213 kilos, avec quasiment 100 kilos pour le verre, 25 kilos pour les cartons en déchetterie, et presque 90 kilos pour le multimatériaux. Nous sommes sur un dynamisme que nous connaissons bien et qui se confirme.

Un intervenant

C'est par habitant ?

Christophe DELIGNY

Oui, c'est par habitant, mais par rapport aux habitants permanents, nous sommes bien d'accord.

Un intervenant

Si vous prenez Grimaud et Saint-Tropez, c'est la même chose. Si vous prenez Grimaud et Toulon, ce n'est pas la même chose.

Christophe DELIGNY

Mais sur le Golfe, c'est quoi l'équivalent habitant lié au tourisme ?

Sylvain CROUZET

(inaudible, 1h23'30)

Christophe DELIGNY

300 000 habitants sur deux mois, il faut diviser par six, si vous êtes 60 000. Cela donne 50 000. Vous êtes à un équivalent de 180 000 habitants permanents ? D'accord, il faudrait diviser par trois alors, car le diviseur, c'est 60 000.

Un intervenant

Il faudrait faire secteur par secteur.

Christophe DELIGNY

Mon interprétation, c'est que s'il y a 300 000... Mais Sylvain me dit que, en équivalent, la population serait de 180 000. Donc cela signifierait qu'il faut diviser par trois. Mais même en divisant par trois, on serait à 70 ou 80 kilos. Ce serait quand même supérieur, mais vous avez raison, il faut pondérer.

Ensuite, nous arrivons sur l'UVE, et nous rappelons les différents paramètres de fonctionnement de l'UVE, les tonnages accueillis et incinérés, qui sont en diminution, puisque nous n'avons traité et incinéré que 206 000 tonnes. Alors que sur une année courante, c'est à peu près 250 000 tonnes pour les déchets du SITTOMAT. Nous avons été amenés à enfouir quasiment 50 000 tonnes de déchets, en raison de l'arrêt de la ligne une.

Nous avons produit moins d'électricité, 85 000 mégawatts heure, alors que nous sommes généralement plutôt au-dessus de 100 000 mégawatts heure. Sur l'énergie thermique par contre, nous sommes restés à peu près identique, car c'est bien évidemment le thermique qui est privilégié en hiver pour alimenter les réseaux de chaleur. S'il faut diminuer la production électrique, on privilégie la chaleur.

Nous retrouvons donc tous les paramètres de fonctionnement de l'UVE, avec comme chaque année les consommables, la production électrique, les tonnes traitées. Nous avons chaque année à peu près 4 000 tonnes de DASRI qui sont traités sur la ligne trois, les déchets des hôpitaux et des cliniques.

Jean TEYSSIER

Une question s'il vous plaît. Sur l'énergie produite, qui est vendue, il y a une différence de prix entre le thermique et l'électrique ?

Christophe DELIGNY

Oui.

Jean TEYSSIER

De combien ?

Christophe DELIGNY

C'est sûr que le thermique est vendu beaucoup moins cher que l'électrique.

Jean TEYSSIER

Moins cher ou plus cher ?

Christophe DELIGNY

Moins cher pour le thermique.

Jean TEYSSIER

Ah bon ?

Christophe DELIGNY

Oui. Car en fait ils sont vendus sur le marché libre. Alors qu'avant c'était à peu près équivalent, autour d'une soixantaine d'euros. Parce qu'il y avait des contrats d'obligation d'achat pour la vente

d'électricité, et c'était indexé sur le gaz, le gaz normal, mais les deux, électricité et chaleur, étaient équivalents.

Mais depuis 2022, nous sommes passés sur le marché libre de l'électricité, qui est beaucoup plus rémunérateur que l'obligation d'achat, puisque ça s'est vendu jusqu'à 600 ou 1 000 euros. Ce n'est plus le cas maintenant, puisque nous sommes sur 100 euros le mégawatt heure. Aujourd'hui donc, il est plus rentable de vendre de l'électricité que de vendre de la chaleur.

Jean TEYSSIER

Même si l'électricité c'est surtout en période estivale. Car la chaleur, on la vend en hiver.

Le Président

Oui, mais si on pouvait étendre le réseau, on pourrait aussi l'utiliser pour du froid.

Jean TEYSSIER

Mais nous avons quand même une obligation sur le thermique ? Nous avons un réseau de chaleur, nous sommes obligés de l'alimenter.

Le Président

Le réseau de chaleur te consomme aujourd'hui 32 000 mégawatts. On a rempli le réseau de chaleur. Si on veut en vendre plus, il faut l'étendre.

Jean TEYSSIER

Est-ce que cela veut dire que derrière les 32 000 mégawatts, il y a aussi de la production d'électricité ?

Christophe DELIGNY

Non, c'est de la chaleur, on livre de la chaleur. Et ce que nous ne livrons pas en chaleur, nous le convertissons en électricité.

Le Président

On soutire des turbo alternateurs de l'eau chaude.

Jean TEYSSIER

C'était juste pour une question de rentabilité.

Christophe DELIGNY

C'est pour cela qu'aujourd'hui, lorsqu'on les interroge sur des demandes d'extension de réseaux, ils ne sont pas fans du tout. Aujourd'hui, ils préfèrent clairement faire de l'électricité. Ça rapporte plus.

Jean TEYSSIER

Est-ce que le SITTOMAT a un reliquat ?

Christophe DELIGNY

Oui, nous avons de l'intéressement.

Le Président

On touche 7,8 millions je crois, sur l'électricité...

Christophe DELIGNY

Et sur la chaleur, globalement. Des recettes garanties.

Le Président

Et en plus on se partage le bénéfice. Et en 2023, il faudra rééquilibrer.

Jean TEYSSIER

Oui bien sûr, là il n'y avait que 205 000 tonnes.

Christophe DELIGNY

C'est ce que je vous disais. Chaque année, nous faisons plus de 100 000 mégawatts heure électriques. Là, on a fait presque 85 000.

Le Président

Oui, on ne peut pas comparer les 84 000 et les 30 000.

Jean TEYSSIER

Ce ne sont pas les mêmes unités.

Christophe DELIGNY

Ensuite nous retrouvons les productions d'ordures ménagères résiduelles, avec la répartition par adhérent

Le Président

C'est assez intéressant, car vous savez que dans les OMR, il reste encore des déchets recyclables. Lorsque nous avons fait les caractérisations, nous nous sommes aperçus que nous avons encore 8 % de verre. Mettre du verre dans les OMR c'est ridicule, car il va être chauffé à 900 degrés dans les fours, puis il va être refroidit. C'est de l'énergie consommée.

On trouve aussi du plastique recyclable dans les OMR, à peu près 16 %. Mais nous avons aussi 30 % de bio-déchets. Je vous rappelle que nous voulons mettre à disposition de chaque administré un dispositif qui leur permette de trier ces bio-déchets. Donc on devrait dans l'avenir, descendre dans les OMR. Ce sujet est étudié depuis quelques temps. Malheureusement, on ne peut pas mettre à moins de deux cent mètres des maisons un méthaniseur ou un compostage. Je suis en train de me battre au niveau national, parce que la réglementation du Code rural prévoit que pour avoir un centre de compostage sur un terrain agricole, il faudrait au moins 50 % de production du compostage qui provienne du secteur agricole. Peut-être que demain nous serons obligés, ou il serait salubre d'avoir un accord avec soit la Chambre d'agriculture, soit un agriculteur, afin d'obtenir un mélange d'apport agricole et ménager.

Robert BENEVENTI

Je suis très réservé. Oui, car après il y a le dévoiement des sites, comme pour Paprec, et les gens qui sont à côté, on leur pourrit la vie. Il faut respecter les distances.

Le Président

Je ne parle pas des distances, et dans tous les cas, les distances s'appliquent, que tu ais un agriculteur ou pas.

Christophe DELIGNY

Oui, la distance est un règlement ICPE, et c'est le minimum qui s'applique. Et comme le dit le Président, en ville, être à plus de deux cent mètres d'une habitation, c'est compliqué. Et contrairement à certains territoires, c'est le constat qui a été fait et rapporté par l'AUDAT, nos zones d'activités contiennent un certain nombre de maisons d'habitation. Ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres territoires, avec des zones d'activités qui sont exclusivement dédiées aux activités. Et donc même en zone d'activités, trouver un terrain à deux cent mètres d'une maison, on ne trouve pas.

C'est pour cela que nous sommes aujourd'hui sur les sites anthropisés, de type carrière ou ancienne carrière. Ou alors il faut aller sur des terrains agricoles, mais aujourd'hui c'est très contraint, réglementairement.

Le Président

Voilà, nous sommes toujours en recherche de terrains. Demain, les OMR devraient évoluer, puisque si nous arrivons à enlever petit à petit les emballages ménagers qui s'y trouvent et si nous enlevons une partie des bio-déchets, nous devrions assister à une diminution des OMR, et à la création d'un vide de four à l'usine d'incinération. J'espère que nous le verrons dans ce mandat.

Christophe DELIGNY

Voilà pour les OMR, avec les paramètres de surveillance, de fonctionnement et de rejets atmosphériques de l'usine de valorisation énergétique. Nous voyons que sur chaque ligne nous nous situons à chaque fois très en-dessous des valeurs limites journalières. Avec juste un point sur lequel nous sommes vigilants, les Nox, puisque nous sommes en-dessous, mais pas très en-dessous. C'est quelque chose qui est surveillé très attentivement. Le fait que nous ayons recours au centre d'enfouissement, que ce soit sur la classe 1 de Bellegarde pour les résidus de fumée, avec un peu moins de 7 000 tonnes ; ou la classe 2 du site de Pierrefeu, Azur valorisation, où là nous avons fait un peu plus de 50 000 tonnes, contre 5 000 tonnes les années précédentes, quand on fonctionne bien.

Pour terminer, une vue d'ensemble, avec la carte des installations de traitement et de prise en charge des déchets. Le tonnage annuel est de 453 000 tonnes, ce qui est en assez net retrait par rapport à l'année précédente, puisque nous étions à 461 000 tonnes. Cela représente 8 000 tonnes en moins, un peu moins de 2 %, lié, selon moi, à la réduction globale de l'activité économique.

Nous avons également un synoptique qui rappelle comment ces 453 000 tonnes se répartissent entre ce qui rejoint la filière ordures ménagères résiduelles, pour 247 000 tonnes ; ce que nous retrouvons dans les collectes sélectives, pour un peu moins de 53 000 tonnes ; et l'activité des déchetteries, qui représente 152 000 tonnes. Nous rappelons, pour chaque centre de tri et pour chaque type de déchet, la destination de valorisation ou de stockage. Nous retrouvons du stockage pour les déchets qui n'ont pas pu être incinérés, pour les Refiom, les résidus de fumée à Bellegarde, pour les refus de tri des encombrants. Et également du stockage pour une partie des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui sont pris en charge par Eco System, et dont une partie termine quand même à l'enfouissement, malgré le démantèlement et la dépollution qui sont pratiqués.

Cela nous permet d'arriver à un pourcentage de stocké, et par différence nous avons de la valorisation. Soit énergétique car ce sont des déchets traités à l'usine d'incinération, matière ou organique, et cela fait l'objet de filières de recyclage.

Si on reprend les évaluations qui sont réalisées dans le plan régional de gestion des déchets, les taux de valorisation tels qu'ils sont pris en compte par la région, qui a en charge l'élaboration et le suivi du schéma régional, exclut les déchets inertes, donc les gravats et les déchets de balayures,

de déchetteries. Nous recalculons notre performance de valorisation, pour se remettre dans les clous des évaluations qui sont faites par l'Observatoire des déchets, en retirant les déchets inertes. Nous sommes donc à 413 000 tonnes hors gravats et balayures traités par le syndicat, pour une valorisation matière et organique de 197 000 tonnes, ce qui fait un peu moins de 50 %. Dedans, nous mettons quand même les mâchefers, qui contiennent une partie métallique, métaux ferreux et non-ferreux, donc nous sommes à 47 %, un peu moins de 50 %.

Jean TEYSSIER

Sur ce plan, la valorisation énergétique ne compte toujours pas.

Christophe DELIGNY

Non, seulement les mâchefers. Sachant que l'objectif réglementaire 2025 est de 65 %. Nous avons eu l'occasion d'en parler lors du débat budgétaire, ce sont certainement des performances qui sont atteignables pour une collectivité rurale, où tous les gens ont un composteur individuel et des bacs de tri en porte-à-porte. Là, ce sont des ratios qui sont atteignables. Par contre en centre urbain, avec de l'activité professionnelle, ce sont des valeurs qui paraissent très difficilement atteignables.

Un intervenant

Nous sommes à quelle page ?

Christophe DELIGNY

Les pages 40 et 41.

Le Président

Nous avons quand même un espoir, puisque nous valorisons 197 000 tonnes sur 413 000. Demain, si nous extrayons 13 000 tonnes de déchets, nous dépasserons les 50 %. Mais arriver aux 65 %, c'est im-po-ssi-ble ! C'est encore une directive qui a été prise par un énarque dans un ministère, qui n'est jamais venu dans une usine de traitement des déchets.

Christophe DELIGNY

Nous passons à la partie financière. Nous vous avons remis les dépenses réelles par grosses activités, transport, traitement, déchetteries, collectes sélectives, impôts et taxes, et administration, le budget général. Nous avons également détaillé la partie investissements 2022, à un peu moins de 5 millions d'euros, avec une grosse partie à 3 millions d'euros sur les MTD de l'usine de valorisation énergétique.

Nous vous présentons en face les recettes du syndicat. Elles sont d'abord d'ordre technico-physique, en lien avec le traitement des ordures ménagères. Nous avons la redevance de l'hôpital Saint-Anne, la redevance d'occupation du domaine public facturée au délégataire, les frais de contrôle et l'intéressement, qui n'était que de 213 000 euros en 2022, il sera beaucoup plus important en 2023, on parle de l'intéressement au titre de l'année antérieure.

Nous avons également les recettes liées aux collectes sélectives, les soutiens de Citeo à un peu moins de 4,8 millions. Et la valorisation matière des papiers-cartons, des plastiques et du verre. Nous avons ensuite le soutien des éco-organismes sur l'activité déchetterie dans le cadre des REP, l'éco-mobilier, les D3E, les DDS, et une valorisation matière sur la vente des ferrailles.

Nous avons ensuite les autres recettes du syndicat, ce sont les participations financières de ses adhérents, les trois contributions annuelles pour financer le fonctionnement du syndicat, au titre des impôts et taxes et au titre de la péréquation, puis sur le coût des ordures ménagères, avec une refacturation des dépenses liée à l'exploitation du bas de quais des déchetteries.

Une fois que l'on a vu cela, il y a toujours, comme chaque année, les grosses dépenses avec les principales entreprises qui travaillent avec le syndicat, et dans lesquelles nous voyons Ecorecept. Il sera également sur le rapport 2023, mais pour une demi-année. Nous avons également Pasini pour les gravats, Valeor et Suez sur les collectes sélectives en apports volontaires, Paprec, Véolia, Ecorecept, Azur valorisation sur les encombrants, pour la partie élimination des refus. Sur la première partie de l'année, nous avons également les débouchés du Golfe de Saint-Tropez. Suez Minerals pour le traitement des Refiom, la SATM pour le transport des Refiom, le délégataire Zéphire pour l'UVE.

Ce qui est intéressant, c'est de regarder les indicateurs économiques, avec les euros par habitants, ce que pèse l'activité du syndicat avec une répercussion en termes de coûts à l'habitant. Vous avez ces charges, qui sont des charges de structure, de l'ordre de 2 euros par habitant, des charges de communication pour 2,60 euros. Nous avons les charges techniques, avec une partie prévention collecte sélective, toute la partie amont, pour 15,70 euros. Le transport et le traitement des OMR qui représentent la plus grosse partie, à un peu moins de 37 euros. Et la gestion des bas de quais de déchetteries, pour 18 euros. Là-dessus, la TGAP pèse pour 4,65 euros. Nous avons donc un coût résultat de l'activité du syndicat par habitant, à un peu plus de 80 euros.

En face de cela, vous avez des recettes. Les produits et recettes industrielles, les soutiens des éco-organismes, dont nous avons parlé, et qui représentent un peu moins de 18 euros par habitant. Lorsque l'on fait la différence, nous sommes à 62 euros par habitant, en coût complet, à l'échelle du SITTOMAT, en lien avec l'activité du syndicat.

Enfin, nous retrouvons en dernière page la ventilation de ces coûts par adhérents. Nous avons 55 euros pour la Métropole de Toulon ; 84 euros pour Sud-Sainte baume, mais là c'est pareil, nous sommes sur des ratios à l'habitant et des taux de production d'OMR qui sont beaucoup plus importants sur les territoires touristiques ; sur la vallée du Gapeau, nous sommes à 63 euros par habitant ; et 174 euros sur le Golfe de Saint-Tropez, qui est un gros producteur.

Voilà pour cette présentation, je ne sais pas s'il y a des questions particulières ?

Jean TEYSSIER

Moi j'aurais une question sur les pages 38-39. Je suis un peu têtu, mais nous avons 453 327 tonnes de déchets tous confondus. Nous avons, en total de valorisation énergétique, 205 979 tonnes. Le total de valorisation de matières organiques, 185 286 tonnes. Total de valorisation 391 265 tonnes. Et total du stockage, je suppose que ce sont les mâchefers 68 293 tonnes.

Le Président

Là-dedans, nous avons des détournements.

Jean TEYSSIER

Les Refiom, tout ça ?

Le Président

(inaudible, micro coupé, 1h51'40)

Jean TEYSSIER

Bon, ça d'accord. Ma question est la suivante ; je sais bien que cela va à l'encontre de l'avis national, voire européen, mais je trouve qu'avec le besoin que nous avons aujourd'hui d'être autonomes en matière énergétique, c'est dommage que nous ne défendions pas plus que ça la valorisation énergétique. Car la valorisation énergétique produit de l'électricité comme son nom l'indique, voire du chauffage. Et pendant qu'on a ça, on n'a pas besoin d'en acheter, ni à Abu Dhabi, et encore

moins à Moscou. C'est dommage que nous ne puissions pas valoriser ça. Car tout ce que nous faisons aujourd'hui, en suivant les règles, c'est pour diminuer encore la valorisation énergétique. En gros, la valorisation énergétique apporte un bénéfice, et nous on se décarcasse pour qu'elle nous rapporte moins. C'est un peu ça qui me chagrine.

Un intervenant

On fait du recyclage avec la valorisation.

Le Président

Non, c'est de la valorisation, ce n'est pas du recyclage.

Un intervenant

C'est une aberration de plus.

Le Président

Non, attendez, attendez, calmons-nous. La question est de savoir s'il est bénéfique de brûler des produits qui sont recyclables. La réponse peut être oui ou non, mais globalement c'est non. Il vaut mieux, si l'on regarde le cycle de vie d'un produit, le recycler s'il est recyclable, plutôt que de le valoriser énergétiquement. Le pire, c'est de le mettre en décharge.

Un intervenant

Je suis d'accord.

Le Président

Ensuite, nous avons les bio-déchets. L'agriculture a aussi besoin de compostage et de régénération des sols. C'est la même logique que pour le recyclage, il vaut mieux que les bio-déchets soient transformés en compost. Et ensuite, deuxième solution, qu'ils soient valorisés. Et il vaut mieux les valoriser énergétiquement en faisant de la méthanisation. Parce que d'une part on peut obtenir un gaz, qui peut être brûlé ou réinjecté dans le réseau. Et on va obtenir un digestat, que l'on va pouvoir remettre en agriculture.

Si on ne fait pas de méthanisation, ça va dans une unité de valorisation énergétique, c'est encore mieux que de le mettre en décharge. Mais l'orientation principale, c'est quand même d'essayer d'avoir un retour à l'agriculture. Il ne faut pas opposer la valorisation énergétique de certains produits à des solutions comme le compostage ou la méthanisation.

Par contre, on se bat depuis des années, ça doit faire au moins vingt ans, pour ce qui concerne les CSR. C'est tout ce qui reste une fois que nous avons trié, et qui a une haute valeur énergétique, ce qui nous empêche de les mettre dans les usines d'incinération que nous avons. Je vais vous donner un exemple, l'usine d'incinération que nous avons ici, brûle des déchets qui ont un pouvoir calorifique inférieur à 2 000 kilocalories par kilo. Les fours ici peuvent aller jusqu'à 3 500 – 3 700 kilocalories. Avec le CSR, on peut atteindre 4 000 kilocalories. Le mettre dans une installation comme celle-ci signifierait que l'on utiliserait deux fois plus de surface de grille en brûlant des CSR qu'en brûlant des ordures ménagères. Et on met en danger le four, car les installations ne sont pas prévues pour brûler 4 000 kilocalories.

Un intervenant

Sauf à les mélanger.

Le Président

Mais dans ce cas-là, tu utilises quand même la moitié de ta capacité. Or, il existe des fours dédiés, pour ce que l'on appelle les hauts PCI. Ce sont en général les fours qui brûlent du bois, par exemple le site de Brignoles. Ou qui brûlait du charbon, par exemple à Pechiney, à Gardanne. Ce sont des fours que l'on peut utiliser à haute température, ce sont des fours à lits fluidisés. Dans ces fours la pente n'est pas comme la nôtre, il est droit. On injecte du sable, des réactifs, qui font que comme un lit fluidisé, ils circulent dans le four, et il vient traiter les acides et autres qui sont produits par la combustion.

Cela fait vingt ans que l'on se bat pour développer les CSR. Cela signifie broyer ces produits, en faire des morceaux qui fassent à peu près un centimètre carré, et les injecter dans ces fours plats. Puis avec ces fours fabriquer de l'électricité ou chauffer. Je vous le donne en mille, jusqu'à l'année dernière, l'ADEME refusait de donner des subventions pour ces fours. Car la directive nationale était de ne pas privilégier la valorisation énergétique des déchets.

C'est en train de changer. J'espère que demain, nous sommes en train d'y travailler, puisque rappelez-vous, nous avons lancé, nous le SITTOMAT, avec Sylvain, une étude pour éventuellement avoir un centre de CSR départemental. Moi je dis depuis le début que ce n'est pas ça qu'il faut faire, mais plutôt un centre régional. D'autant qu'à Pechiney, à Gardanne, il y avait trois fours à charbon, qui ont été fermés. Deux sont utilisables, le troisième ne fonctionne pas. J'ai du mal à avancer sur ce projet. Mais, c'est la solution. Parce que nous éviterions d'envoyer en décharge des produits qui sont encore valorisables énergétiquement. Vous avez bien compris que nous essayons dans un premier temps ou de composter, ou de méthaniser. Dans un deuxième temps d'utiliser la filière, de valoriser énergétiquement dans une usine d'incinération. Troisièmement, quand nous n'avons plus de solutions, on met en décharge. Aujourd'hui, les CSR, qui pour la plus grande partie partent en décharge, il faudrait les valoriser énergétiquement.

Je prends l'exemple nos produits des balayures, pour qui, pour l'instant, nous n'avons pas trouvé de solutions. Ils peuvent aller en décharge. Peut-être que demain, nous trouverons la solution pour les laver et les réemployer. Nous sommes bien dans un système multi-filières, et la fin de la filière, c'est la mise en décharge. Et avant, il faut essayer de privilégier les différentes solutions. Ce sera la conclusion du Comité syndical, non ? Thierry, tu voulais dire un mot.

Thierry ALBERTINI

Oui, Président et mes chers collègues, cela fait quinze ans que je suis au SITTOMAT, depuis 2008. Suite à quelques charges supplémentaires dans d'autres fonctions au Conseil départemental et à la Métropole, et à un recentrage du travail ; ce n'est pas une *simonite*, car Monsieur Christian Simon essaye de se dégager du temps, moi j'essaie surtout de bien faire les choses et de ne pas trop m'éparpiller dans les différents mandats ; je vais donc vous quitter. J'ai donné ma démission du SITTOMAT. Je n'ai pas choisi le SITTOMAT parce que c'était l'endroit où j'étais le moins bien, loin de là, mais il fallait faire des choix et j'ai fait ce choix-là, et j'en ai fait d'autres aussi, pour me recentrer sur les missions qui me sont confiées.

Donc c'est avec regret que je quitte le SITTOMAT, mais c'est avec plaisir que j'ai travaillé aussi pendant quinze ans. Je sais que je serai remplacé sans problèmes, car nul n'est irremplaçable bien entendu. Je souhaite bon vent au SITTOMAT, surtout qu'il y a des grands chantiers en cours, notamment le centre de tri. Malheureusement, il y a aussi la perte d'Ecorecept qui nous cause aussi quelques problèmes, mais c'est comme ça, la vie d'un syndicat est faite de hauts et de bas, et je pense que le SITTOMAT a plus de hauts que de bas.

Merci donc d'avoir été avec moi pendant toutes ces années. J'ai essayé de faire mon travail au mieux, et je laisse la place de notre CAO à celui qui sera mon remplaçant. Sachant que c'est un poste important, je te remercie de me l'avoir confié.

Le Président

Thierry, au nom de tous, je voudrais te remercier. Pour un Président, ce qui est important, car un président est un homme comme tous les autres, nous avons chacun nos vies et nos spécialités ; je disais l'autre jour que j'étais heureux, car j'avais autour de moi des vice-présidents compétents qui me permettaient de dormir sur mes deux oreilles, et au SITTOMAT, c'est encore plus important.

Je remercie Thierry pour ce qu'il a fait en tant que vice-président, en charge de la commande publique. Nous n'avons pratiquement pas eu de remarques de la Préfecture, ce qui démontre que tout a été traité en bonne et due forme.

Thierry sera remplacé, j'ai demandé à la Métropole de le remplacer, et j'ai sollicité notre collègue Ange Musso, qui m'a donné son accord pour remplacer Thierry C'est un problème interne à la Métropole, puisque l'on doit garder des équilibres. Ange Musso sera donc nommé par le prochain conseil métropolitain, qui aura lieu début septembre. Il appartiendra ensuite au syndicat de renommer un vice-président, et de désigner le président de la CAO. Merci Thierry, et on t'invitera pour l'inauguration du centre de tri.

Thierry ALBERTINI

Avec plaisir, en plus c'est à côté.

(Applaudissements)

La séance est levée.